



Route du radôme 22560 Pleumeur-Bodou Tel : 02 96 15 60 60
Mail : info@tregor-video.asso.fr



Pour une télévision participative Sur le territoire Du Trégor Goëlo

Avant propos :

Ce projet est l'aboutissement logique d'une démarche que l'association Trégor Vidéo et avant elle VidéoTEC a engagée depuis le milieu des années 80 et de l'exploitation du réseau câblé expérimental du Trégor.

Après la diffusion de nos programmes sur le réseau câblé du Trégor, après l'expérimentation du réseau Tamaris, après la vente de cassettes et la mise en ligne de tv-tregor.com sur Internet, nous pensons sérieusement faire évoluer notre projet vers une télévision de plein exercice, télévision locale ou de proximité, qui serait diffusée largement grâce à l'évolution de la technique du numérique hertzien.

La télévision locale est un outil indispensable de communication sociale, c'est un outil de collectage de la mémoire d'un pays et c'est aussi un facteur de développement économique et culturel dans le domaine de la communication audiovisuelle.

Adhérent de la Fédération des Vidéos de Pays et de Quartiers, notre but a toujours été de promouvoir ce moyen de communication auprès de la population du Trégor-Goëlo.

Ce projet de télévision est un projet de télévision citoyenne qui doit donner à chacun l'occasion de s'exprimer, soit par la prise de parole, soit par la réalisation de sujets et reportages vidéos. C'est pourquoi, depuis le début de notre activité, nous avons toujours cherché à impliquer les habitants.

Nous savons que nous ne pourrions faire aboutir ce projet seul. Il nous faudra l'appui des élus et des institutions et surtout, il nous faudra joindre notre expérience et nos compétences à celles d'autres structures analogues.

Le travail qui a été fait et qui continue au sein de la Fédération des Vidéos de Pays et de Quartiers et des différentes structures qui la composent, doit participer à l'émergence de ce projet et d'autres de ce type sur le territoire national.



Contexte

La Télévision Numérique Terrestre

La TNT consiste à diffuser par les relais hertziens actuels non plus six fréquences analogiques par lesquelles on ne peut faire transiter que six programmes mais cinq à six programmes sur la même fréquence, constituant ainsi un multiplex de programmes là où il n'y en avait qu'un en analogique. Actuellement, les multiplex sont assemblés au niveau des têtes de réseaux nationales, demain, c'est le régional et le local qui seront concernés.

Le lancement de la TNT est conditionné par le réaménagement de fréquences analogiques diffusant aujourd'hui les chaînes hertziennes. Démarré en mars 2005, 80 à 85 % de la population de métropole pourra recevoir la TNT fin 2007. Le Trégor-Goëlo, desservi par le site de Roc Trédudon, peut d'ores et déjà recevoir les nouvelles chaînes lancées sur le plan national.

En janvier 2006, le ministère de la Culture et de la Communication annonçait la décision de libérer une place sur le multiplex R1 pour permettre la régionalisation de certain émetteur de France 3 et la possibilité de diffuser des télévisions locales. En France métropolitaine, 110 émetteurs vont être ainsi déployés pour la fin 2007. La mise en œuvre est en cours et l'ensemble du processus devrait être finalisé pour le 15 septembre 2007. L'émetteur de Roc Trédudon devra permettre la diffusion d'une télévision locale sur l'ensemble de la pointe de la Bretagne.

Le Trégor-Goëlo se situe sur la zone de diffusion de cet émetteur qui s'étend sur une partie des Côtes d'Armor (jusqu'à St Brieuc) et une grande partie du Finistère. Population concernée 800 à 900 000 habitants.

Nous pourrions donc théoriquement, dès que le cadre législatif sera mis en place et un appel d'offres lancé, diffuser des programmes audiovisuels sur notre territoire à partir de l'émetteur de Roc Trédudon.

Le CSA

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), autorité administrative indépendante créée par la loi du 17 janvier 1989, garantit en France l'exercice de la liberté de communication audiovisuelle

Le CSA gère et attribue les fréquences destinées à la radio et à la télévision.

Le CSA délivre des autorisations aux télévisions nationales et locales, aux chaînes de télévisions diffusées par câble, par satellite, par internet, par ADSL, etc.

Le CSA s'assure du respect par tous les diffuseurs des lois et de la réglementation en vigueur.

Le CSA joue un rôle de régulation dans l'attribution des fréquences. Pour ce qui concerne la télévision locale ce rôle est nécessaire et essentiel pour préserver la diversité et l'identité culturelle d'un pays.

Michel Boyon, président du Conseil Supérieur de l'audiovisuel, a déclaré l'ouverture d'ici la fin de l'année 2007 le lancement d'appel à candidature pour 17 télévisions locales. Ces appels concerneront les régions du Nord, de l'Alsace, la Bretagne et la Région Provence-Alpes Côte d'Azur.

Le CSA prépare donc actuellement une consultation nationale pour la planification de la télévision locale et envisage de lancer des appels à candidature sur les sites ou des candidats se sont fait connaître, ce qui est le cas sur Brest.

D'ici quelques mois, un appel à candidature va être lancé pour la mise en place d'une télévision locale sur notre territoire, nous nous devons de participer à l'élaboration d'un projet susceptible de pouvoir répondre à cet appel à candidature.



Projet d'une télévision locale de service public en Bretagne Occidentale.

Fort d'expériences télévisuelles diversifiées, tant associatives que privées, un projet de télévision de service public en Bretagne Occidentale se doit de respecter l'esprit développé dans les lignes éditoriales de chacune de ces expériences. La notion de territoire est très importante. Le but n'étant pas de mettre en place une autre télévision régionale, mais de partager un programme en prenant en compte, à travers une ligne éditoriale définie, la diversité de chacun, son particularisme, son identité.

Ouverte aux territoires brestois, finistérien et à une partie des Côtes d'Armor, cette télévision locale devra répondre à des notions essentielles au travers des rubriques qui la composeront (information, culture, sport, création,...). Voici les grandes lignes qui sous-tendent la programmation que nous envisageons :

Une télévision de proximité

Une télévision qui relie les différentes composantes du Pays et qui prend en compte la langue et la culture bretonne. Elle doit être un relais indispensable dans la transmission de la mémoire du Pays et faciliter la diffusion des manifestations artistiques.

Une télévision pour tous

Les différentes couches de la population (âge, catégorie socioprofessionnelle, origine) doivent trouver leur place dans la programmation avec une attention particulière aux jeunes et aux personnes âgées.

Une télévision plurielle

Le point de vue du téléspectateur ne peut se forger qu'à l'aide d'apports contradictoires et complémentaires venant de tendances diverses et parfois opposées (politique, économie, culture,...). Nous favoriserons donc le pluralisme des expressions.

Une télévision citoyenne

La notion de télévision citoyenne, un peu galvaudée, trouve pourtant toute son importance et sa valeur dans la dimension locale d'une télévision. Donner la parole aux gens de tous milieux sans diriger leur réponse ou leur point de vue, c'est donner à la population un nouveau moyen d'expression qui contribuera au pluralisme de l'information.

Une télévision co-produite

Une télévision qui permet aussi des passerelles avec le monde éducatif, offrant des expériences professionnelles aux étudiants qui suivent les différents enseignements relatifs à l'audiovisuel et au journalisme dans certains établissements publics du Pays :

- L'IUT de Lannion, département information et communication, option journalisme.
- Le lycée Savina de Tréguier, option cinéma

Une télévision curieuse et ouverte sur le monde

Une télévision ouverte à l'évolution de nos sociétés et au monde qui nous entoure. Une télévision qui donne envie de bouger et de découvrir.



Le cadre législatif du PAF

Les structures juridiques permettant de répondre à un appel à candidature et à la création d'une chaîne de télévision locale peuvent être des sociétés commerciales, SARL SA SAS, Société d'Economie Mixte, SEM, Etablissement Public de Coopération Culturelle, EPCC, Société Coopératif d'Intérêt Collectif, SCIC et des Associations.

L'appel à candidatures est le point de passage obligé pour obtenir une autorisation de diffusion.

Le candidat doit alors déposer un dossier à la date fixée par le CSA.

Ce dossier comprend :

- Un descriptif du projet.
- La présentation de la personne morale candidate.
- Un descriptif du service, grille, volume et nature des programmes.
- Un plan d'affaires sur 5 ans.
- Détail des moyens techniques.

Le dossier est ensuite défendu devant le Conseil sous la forme d'une audition publique.

Si le dossier est retenu par le CSA, une convention valide l'attribution.

Les obligations particulières d'une télévision locale hertzienne (analogique ou numérique) **sont définies dans le cadre d'une convention avec le CSA** qui précise les principes généraux relatifs à la programmation (responsabilité éditoriale, respect de la personne humaine, protection de l'enfance et de l'adolescence, ordre public, etc...), les conditions d'accès à la publicité et au parrainage, les modalités de contrôle et les sanctions contractuelles, la durée quotidienne du service, les caractéristiques générales du programme, les engagements de diffusion et de production.

Une télévision locale hertzienne en matière de programmation doit affecter plus de 50% de son temps à des émissions d'expression locale.

Une télévision de Pays de plein exercice sur le territoire du Trégor Goëlo:

La télévision de proximité apparaît comme l'instrument privilégié de la communication locale, autant par le contenu des programmes qu'elle permet de diffuser, que par la relation qu'elle établit avec les téléspectateurs dès qu'elle traite de questions les concernant.



Les objectifs

L'objectif de notre démarche est de mettre en place un outil participatif, à savoir, faire participer la population et les différents acteurs de la vie socioculturelle à leur propre télévision, dans le simple but de démocratiser l'accès aux moyens d'expression.

Un objectif à caractère social et éducatif

- Une télévision locale serait créatrice de lien social et instrument de citoyenneté, et à ce titre partie prenante des projets sociaux et éducatifs mis en place localement par la société civile et les collectivités territoriales.
- Elle offrirait aux différents acteurs de la vie du Pays (individuels, associatifs, publics et privés) la possibilité de communiquer.
- La population trouverait dans cet outil, un nouveau moyen d'expression.
- Elle contribuerait au développement du pluralisme de l'information.
- Ce serait aussi un outil de loisir et de divertissement.

Un objectif à caractère culturel

- Une télévision locale servirait grandement à la conservation et à la diffusion de notre Histoire locale, elle serait également le relais indispensable dans la transmission de la mémoire du Pays par sa faculté à mettre en valeur le patrimoine naturel et architectural local et faciliterait la diffusion des manifestations artistiques.

Un objectif à caractère économique

- L'existence d'une télévision locale générerait la création d'emplois au sein de celle-ci.
- Elle offrirait une expérience professionnelle aux étudiants qui suivent les différents enseignements relatifs à l'audiovisuel et au journalisme dans certains établissements publics du Pays. (stages, embauches). IUT de Lannion, département information et communication. Option journalisme. Lycée Savina Tréguier.
- Elle serait également un vecteur de rapprochement entre le secteur public et le secteur privé à travers un partenariat entre les différentes entreprises audiovisuelles qui collaboreraient à son activité.

Enfin, par l'importance de sa zone de diffusion - sur l'ensemble de la Bretagne occidentale - elle serait aussi un formidable instrument de promotion du Pays.



Le porteur de projet et ses différents partenaires

- L'éditeur de programmes :

Parmi les différents acteurs de la Télévision Numérique Terrestre, « l'éditeur de programmes », est le fournisseur d'images qui offre la possibilité à des partenaires de diffuser des programmes. Celui-ci est le responsable éditorial signataire de la convention avec le CSA.

L'éditeur pourrait être une Société Anonyme composée de différents acteurs privés, Le Télégramme, Ouest France, des banques (Crédit Mutuel, Caisse d'épargne). Une SAEM, actionnaire de la SA regrouperait les collectivités territoriales (Conseil Généraux, Villes, communautés d'agglomération ou de communes), les chambres consulaires, et les différents acteurs de l'initiative locale, sociétés de production, associations et deviendrait productrice de contenu dans le cadre de la SA éditrice de ces contenus.

Les collectivités interviendraient dans le fonctionnement sous la forme de contrats d'objectifs et de moyens.

Trégor Vidéo pourrait se placer dans ce projet comme « (co) producteur » actionnaire de la SAEM.

La programmation

Au niveau législatif, les obligations d'une télévision locale hertzienne (analogique ou numérique) en matière de programmation sont les mêmes que celles d'une chaîne nationale. Cependant, compte tenu de la spécificité locale, les chaînes locales n'ont aucune obligation de production¹, à l'exception du simple souhait du CSA qu'elles « diffusent ou fassent diffuser des émissions consacrées aux arts et aux spectacles vivants dans la région pour au moins 10 % de la durée de son programme propre et favorisent la diffusion des différentes formes d'expression de l'identité culturelle régionale. » Pour nous, ce souhait va évidemment de soi. Par ailleurs, le CSA a étendu les « heures d'écoute significative » à l'ensemble de la programmation, tenant ainsi compte de la spécificité de celle-ci et de la modicité de leurs recettes.



- Il est entendu que l'activité audiovisuelle professionnelle, dans son ensemble, nécessite des moyens humains, techniques et financiers importants. Par conséquent, **notre préoccupation première est de mettre en place une télévision locale qui sera viable économiquement. Pour ce faire, notre volume de production devra être raisonnable et correspondre aux moyens mis en oeuvre. De plus cette programmation devra s'insérer dans une grille de programme mise en place avec les différents partenaires qui composeront le projet de télévision diffusé sur la Bretagne occidentale à partir de l'émetteur de Roc Trédudon.**

Il est indispensable aussi que chaque structure soit présente quotidiennement dans la grille d'un programme général.

Volume de production hebdomadaire envisageable :

Nous pouvons proposer, pour un coût financier raisonnable, un volume moyen de production hebdomadaire de près d' **1h45 à 2h** en programmes de première diffusion (appelés aussi « programmes frais »), avec des rediffusions à des heures et des jours différents.

Une part de cette production sera consacrée à la langue bretonne, dans la programmation (ex : une animation de quelques minutes menée par de jeunes enfants sur une expression ou un proverbe breton à chaque émission plateau nous ferait découvrir la langue).

Les moyens humains :

Afin de réaliser une grille de programmes et d'apporter une aide technique aux différentes forces vives du Pays (associations, élus, habitants), une équipe de permanents doit être constituée pour assurer la continuité du service.

- 1 JRI rédacteur en chef.
- 1 JRI présentateur.
- 1 monteur technicien.
- 1 secrétaire
- 1 Commercial

Le budget :

Total Investissement :	50 000 €
Fonctionnement :	220 000 €

